

premier ENFANT⁽¹⁾
Extrait de l'acte de naissance n° 2210
le 30 juillet 2017

à 21 heures 25
est né ⁽²⁾
Matéo, Dino, Jean, Laurent
VANNI

du sexe masculin, à Créteil (Val-de-Marne)

(3)

reconnu⁽⁴⁾ par ses parents le 01 juin 2017 à la Mairie
Villecresnes (Val-de-Marne)

Délivré conforme aux registres le 29 août 2017

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

⁽¹⁾ Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). ⁽²⁾ Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{ère} partie : ... 2^{nde} partie : ...) » en cas de double nom de famille. ⁽³⁾ Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ». ⁽⁴⁾ Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ». ⁽⁵⁾ Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. ⁽⁶⁾ Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

(1) Époux ou Père
Prénom : Stéphane

Nom (2) VANNI

Né

(3) le 10 Février 1987
à Boulogne - Billancourt
(Hauts-de-Seine)
45 heures

Fils (4) de (5) Laurent, Vanni-Dino
et de (5) Sylvie, Michèle, Marie, Louise
CHARLOT

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance N° 4569
le (6) 5 SEP. 2017

Mentions marginales (7)



(1) épouse ou Mère
Prénoms : Céline, Marine, Delphine

Nom (2) ROYER

Né (3) le 10 septembre 1988
à Caen (Calvados)
7 heures 30 min

Fille (4) de (5) Bruno, Yves, Thierry
ROYER et de (5) Véronique, Patricia, Odile VAULTIER

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance N° 4569
le (6) 31 janvier 2018



Mariage célébré à Brie - Comte - Robert le 04 mai 2024 à 15 heures
Il a été déclaré (8) qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage N° 17

Mentions marginales (7)

le 04 mai 2024



Écrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ».
En cas de double nom de famille, ajouter « (1re partie : ... 2nde partie : ...) ». En
lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant
écriture du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ».

Écrire selon le cas : « Né » ou « Née ».

Écrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ».

(5) Prénoms et Nom des parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à... ».